



FICHE PRATIQUE

LES PRODUITS ET LES DECHETS DANGEREUX

Public

/

Prérequis

- Aucun

Objectifs pédagogiques

- Donner des informations sur les produits et les déchets dangereux (manipulation, stockage, élimination).

Contenu

Identification des produits dangereux

Un produit dangereux est capable de provoquer un ou plusieurs des effets suivants : intoxication, irritation, lésion, brûlure, incendie, explosion. Les produits dangereux sont identifiables par leur étiquetage.

Pour s'informer sur les risques chimiques et les moyens de prévention, consultez :

- l'étiquetage
- les fiches données sécurité (FDS) délivrées par le fournisseur
- les fiches toxicologiques de l'INRS

(www.inrs.fr)



Brûle facilement ou très facilement !

Tenir éloigné de toute étincelle, source de chaleur et produits comburants.



Fait brûler les autres substances !

Tenir éloigné de toute étincelle, source de chaleur et produits combustibles.



Poison mortel !

Ne pas toucher sauf nécessité. Manipuler avec précaution, toujours porter des gants.



Tue les animaux et les plantes !

Ne pas jeter dans les éviers, récupérer dans un récipient spécial après utilisation.



Peut exploser !

Tenir éloigné de toute étincelle ou source de chaleur, attention aux chocs.



Ronge les objets ou la peau !

Manipuler avec précaution, toujours porter des lunettes de sécurité.



Dangereux en cas de contact !

Manipuler avec précaution, bien se laver les mains ensuite.



Dangereux pour la santé !

Manipuler avec précaution, bien se laver les mains ensuite.



Récipient contenant un gaz sous pression !

Manipuler avec précaution.

Par ailleurs, il est conseillé dans la mesure du possible d'utiliser **des produits de substitution**. Rapprochez-vous de vos fournisseurs habituels afin de définir ensemble si ces nouveaux produits répondent aux mêmes exigences techniques que les produits actuellement utilisés et à un coût acceptable.

Stockage de produits ou déchets dangereux

Le stockage des produits ou déchets dangereux doit se faire sur rétention et doit être protégé des intempéries.

Le bac de rétention a pour but de limiter les risques de pollution du sol et de la ressource en eau. Sa capacité doit pouvoir contenir les volumes de liquide qu'il supporte.

Le local doit être aménagé de façon adaptée aux risques associés aux produits et déchets stockés (ventilation, captage des émissions).

Attention

Pour certains produits dangereux au delà d'une quantité déterminée de produit stocké, l'entreprise sera soumise à la réglementation des Installations classées pour la protection de l'environnement (voir fiche technique « ICPE »).











Compatibilité des produits et déchets dangereux

Il faut également veiller à ne pas stocker ensemble des produits chimiques incompatibles. En cas de déversement accidentel, certains produits peuvent provoquer des incendies, des explosions, des émanations de gaz toxiques...

En consultant les fiches de données sécurité de chaque produit, et en vous référant au tableau ci-dessous, vous pourrez déterminer si les produits sont compatibles ou non.

Compatibilité des produits

-  *Ne doivent pas être stockés ensemble*
-  *Peuvent être stockés ensemble*
-  *Ne doivent être stockés ensemble que si certaines dispositions particulières sont appliquées*
-  *Ne doivent être stockés ensemble que si certaines dispositions particulières sont appliquées*



				
	+	-	-	+
	-	+	-	○
	-	-	+	+
	+	○	+	+



Mesures de prévention

La prévention passe par des mesures simples :

Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc 

Contact : Province Sud
Province Nord

 24 31 35
 42 68 20


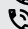
 entreprises@cci.nc
 formation-nord@cci.nc



- **Bien connaître son environnement de travail** (zone de circulation, lieux de stockage)
- **Bien connaître les produits** que l'on utilise (sensibilisation des salariés)
- **Respecter les conditions d'utilisation** préconisées par le fabricant
- **N'encombrez pas vos étagères**, beaucoup d'incidents ont comme origine une mauvaise manipulation des bidons stockés hors de portée de main ou cachés derrière d'autres récipients...
- **Assurez-vous que chaque produit reste muni de son étiquette**, de façon à être rapidement identifié
- **Fermer** correctement les flacons ou bidons
- **Interdire toute prise d'aliments, de boissons ou de tabac** lors de la manipulation de produits chimiques
- **Porter les EPI** (équipements de protection individuelle) adaptés
- **Utiliser des poubelles à couvercle fermé** pour les chiffons souillés et fermer ce couvercle

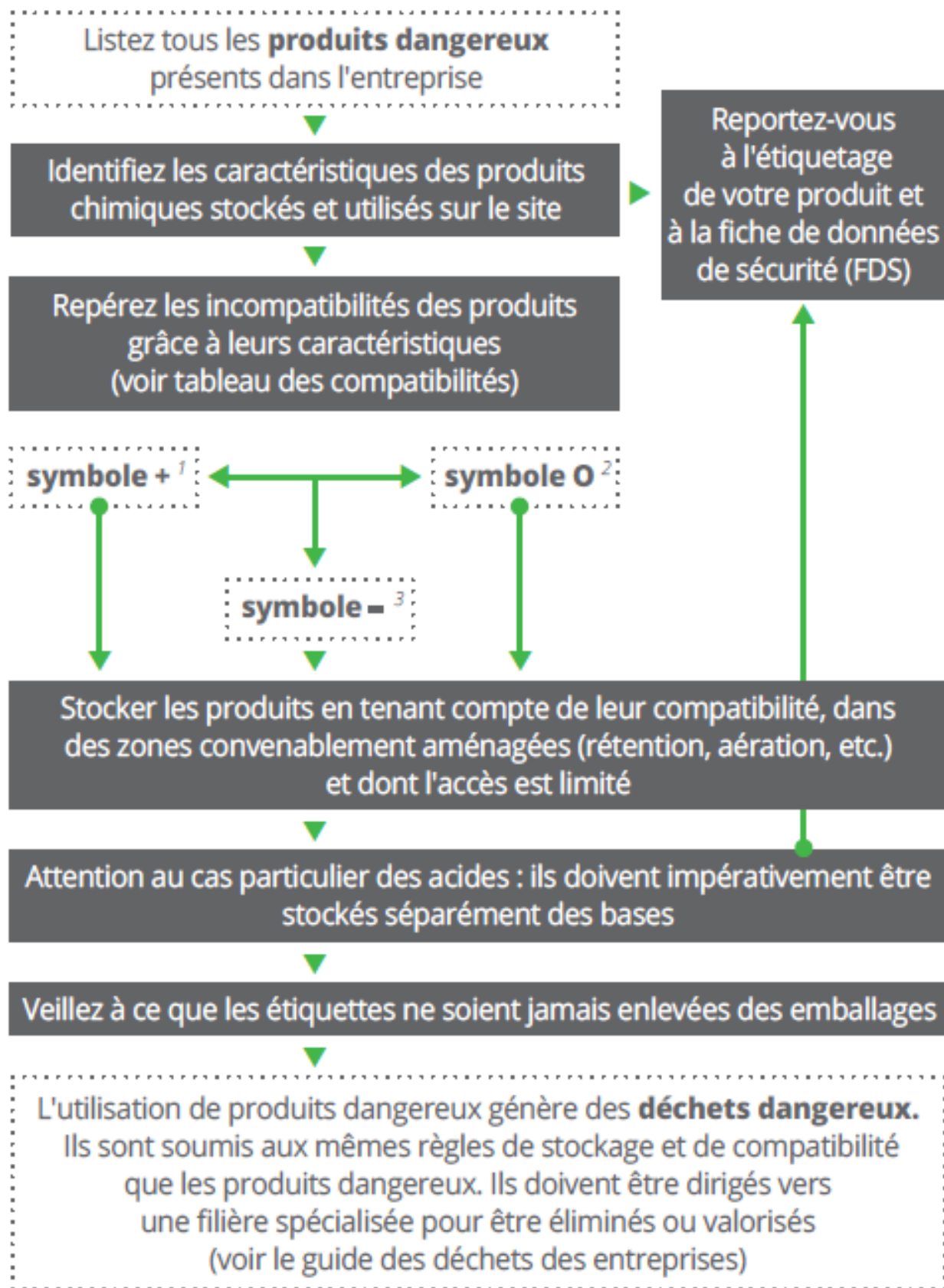
Méthodologie : gestion des produits et déchets dangereux

Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc 

Contact : Province Sud
Province Nord

 24 31 35
 42 68 20

 entreprises@cci.nc
 formation-nord@cci.nc



1 : Produits pouvant être stockés ensemble

2 : Produits ne pouvant être stockés ensemble sous certaines conditions

3 : Produits ne pouvant pas être stockés ensemble

Elimination / valorisation des déchets dangereux

Les déchets dangereux (DD) présentent un risque particulier car ils sont toxiques, inflammables, explosifs ou

Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc

Contact : Province Sud
Province Nord

☎ 24 31 35
☎ 42 68 20

✉ entreprises@cci.nc
✉ formation-nord@cci.nc

encore corrosifs. D'une façon générale, ils sont dommageables pour l'homme et l'environnement.

Exemples : les huiles, les solvants, les néons, les batteries, les piles, les bombes aérosols...



Attention

Les emballages de ces produits, mêmes vides, sont considérés comme des déchets dangereux. De même un déchet non dangereux souillé par un produit dangereux devient un DD.



Les déchets dangereux répondent aux mêmes règles de stockage et de compatibilité que les produits dangereux.

Les bonnes pratiques de la gestion des déchets dangereux

- Je ne jette pas mes déchets dangereux liquides à l'égout
- Je ne brûle pas mes déchets dangereux
- Je trie mes déchets dangereux par famille en respectant les règles de compatibilité
- Je stocke mes déchets dangereux liquides dans des bacs de rétention
- J'étiquette correctement tout récipient contenant des déchets dangereux

Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc

Contact : Province Sud
Province Nord

☎ 24 31 35
☎ 42 68 20


✉ entreprises@cci.nc
✉ formation-nord@cci.nc

- Je fais appel à un collecteur spécialisé et agréé pour l'élimination de mes déchets dangereux
- J'émet un bordereau de suivi au moment de l'enlèvement de mes déchets dangereux et je le conserve
- Je tiens à jour mon registre de suivi des déchets
- Je sensibilise l'ensemble des employés de l'entreprise aux consignes de tri



POUR EN SAVOIR PLUS

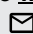

- ▶ Bénéficiez d'un rendez-vous avec le conseiller environnement
- ▶ Réalisez votre prédiagnostic déchets
- ▶ Être labellisé IMPRIM'VERT



Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc 

Contact : Province Sud
Province Nord

 24 31 35
 42 68 20

 entreprises@cci.nc
 formation-nord@cci.nc